



# Audits énergétiques

Par Aegide International



**Diagnostic & Audit réglementaire  
des émissions de gaz à effet de serre**

# Audits énergétiques

## SATISFAIRE LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le bilan GES (ou diagnostic GES ou BGES, ou encore BEGES) des émissions de gaz à effet de serre est obligatoire depuis la parution de l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et la parution du décret d'application n° 2011-828 du 11 juillet 2011.



## QUI EST CONCERNÉ PAR CES OBLIGATIONS ?

Le diagnostic gaz à effet de serre est obligatoire pour les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés, les personnes morales de droit public de plus de 250 personnes et pour les collectivités territoriales de plus de 50.000 habitants. Un diagnostic GES doit être réalisé tous les 3 ans à partir de 2012.

Les sociétés inscrites dans une démarches ISO 50 001 en sont exemptes.



### ATTENTION !

En cas de non réalisation, la pénalité s'élève à 2% du chiffre d'affaire, 4% en cas de récidive.

## NOTRE OBJECTIF : VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DÉMARCHE

Aegide International vous accompagne dans vos démarches énergétiques pour répondre à ces exigences réglementaires : déploiement de système de management de l'énergie (ISO 50 001), diagnostic énergétique, diagnostic GES, ...

contact@aegide-international.com | 05.57.35.04.60 | www.aegide-international.com